

2009  
Rapport Annuel

C'est plus qu'une banque  
**Caisse**  
LA PRAIRIE



---

**TABLE DE MATIÈRES**


---

|   |    |
|---|----|
| Faits saillants financiers .....                      | 1  |
| Le Conseil d'administration et le personnel 2009..... | 2  |
| Rapport du président et du directeur général .....    | 3  |
| Rapport des vérificateurs .....                       | 7  |
| Rapports financiers .....                             | 8  |
| Rapport du crédit.....                                | 36 |
| Bilan social .....                                    | 37 |

---

**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**


---

|                                     | <u>2009</u>   | <u>2008</u>   |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Actif                               | 301 217 347\$ | 284 270 890\$ |
| <i>% croissance</i>                 | 5,96%         | 9,8%          |
| Prêts                               | 244 990 915\$ | 213 490 736\$ |
| <i>% croissance</i>                 | 14,75%        | 5,0%          |
| Dépôts                              | 268 057 045\$ | 258 003 038\$ |
| <i>% croissance</i>                 | 3,90%         | 7,3%          |
| Avoirs des membres                  | 19 247 378\$  | 17 802 025\$  |
| <i>En % de l'actif</i>              | 6,39%         | 6,26%         |
| Bénéfice net                        | 1 526 457\$   | 1 268 365\$   |
| Ristourne                           | 300 000\$     | 250 000\$     |
| Dividende payé sur parts de surplus | 275 000\$     | 250 000\$     |



www.caisse.biz

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Léo Leclair, Président  
 Pierre Gagné, Vice-président  
 Réal Déquier  
 Diane Dubé  
 Guy Gagnon  
 Carole Hébert  
 Robert Jeanson  
 Ronald St-Hilaire

## LE PERSONNEL

Audette, Mona  
 Ayotte, Paulette  
 Baillargeon, Lyne  
 Balcaen, Natasha  
 Bazin, Amanda  
 Beaudet, Marcel  
 Bédard, Raymond  
 Bérard, Lucille  
 Bissonnette, Nicole  
 Bouchard, Annette  
 Bouchard, Suzanne  
 Boulanger, Adam  
 Brais, Jocelyne  
 Bruneau, Josée  
 Catellier, Claudelle  
 Chaput, Philippe  
 Chaput, Rachel  
 Collette, Diane  
 Côté, Sylvie  
 Curé, Ginette  
 Delorme, Dianne  
 Desjardins, Janelle  
 Dornez, Emilie  
 Dupuis, Joanne  
 Dupuis, Stella  
 Edbom, Jennifer  
 Ethier, Sophie  
 Foidart, Danica  
 Forest, Joanne

Fréchette, Ginette  
 Gauthier, Gisèle  
 Gosselin, Florence  
 Gosselin, Janine  
 Gosselin, Lorraine  
 Gosselin, Rachel  
 Gosselin, Raymonde  
 Hébert, Claire  
 Hébert, Lise  
 Johnson, Linda  
 Jolicoeur, Rémi  
 Joyal, Mariette  
 Kennedy, Simone  
 Klaassen, Joanne  
 Labossière, Laurette  
 Lacasse, Hélène  
 Lagassé, Diane  
 Larivière, Céline  
 Lavallée, Ivan  
 Leclair, Michaël  
 Leclerc, Paulette  
 Legal, Christine  
 Lussier, Claude  
 MacNeil, Carmelle  
 Manaigre Claudette  
 Marcon, Denis  
 Martel, Sylvie  
 Meilleur, Angèle  
 Nadeau, Christel

Nadeau, Suzanne  
 Nault, Lisa  
 Nault-Martens, Colette  
 Normandeau, Jeanine  
 Normandeau, Yvette  
 Pappel, Paulette  
 Piché, Ginette  
 Pilon, Yvette  
 Pinette, Camille  
 Pohl, Diana  
 Poirier, Christina  
 Poirier, Kelly  
 Preteau, Judith  
 Preteau-Roy, Lucille  
 Quennelle, Janice  
 Rioux, Marc  
 Robert, Rachel  
 Robidoux, René  
 Rondeau, Joël  
 Roy, Lise  
 Ruest, France  
 Sibilleau, Christine  
 St-Laurent, Pauline  
 Suderman, Valerie  
 Tétrault, Angèle  
 Trudeau, Paul  
 Vincent, Colette  
 Vincent, Nadine  
 Wiens, Roxanne

---

## RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Il me fait plaisir, à titre de président du conseil d'administration de la Caisse, de vous souhaiter la bienvenue à notre 3<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.

L'année 2009 a été une année de croissance clôturée par un vote déterminant par rapport au futur des Caisses du Manitoba.

### ConSOLIDation

En effet, lors d'assemblées extraordinaires tenues le 3 décembre 2009, les membres des Caisses d'Elie, La Prairie, Pembina et de Saint-Boniface ont voté à 93% en faveur de la fusion des Caisses du Manitoba. La date prévue pour la fusion est le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Les impacts opérationnels pour les membres devraient être minimes. La nouvelle Caisse aura un actif consolidé de plus de 800 M \$ et desservira plus de 30 000 membres par l'entremise de 237 employés situés à 26 points de service. Son Conseil d'administration sera représenté démocratiquement et basé sur les régions desservies par les Caisses; le nouveau Conseil aura 11 membres (La Prairie 4; Saint-Boniface 3, Pembina 2, Elie 1 et la Fédération 1). Suite à ce vote, un processus de sélection du directeur général pour la nouvelle Caisse s'est conclu avec la nomination de monsieur Joël Rondeau, directeur général de la Caisse La Prairie. Par la suite, les membres de l'équipe de haute direction ont été sélectionnés comme suit: Michel Tessier au poste de directeur – finances; Marcel Gauvin au poste de directeur – crédit; Martin Trudeau au poste de directeur – développement d'affaires et ventes; Bernard Marcoux au poste de directeur – technologie informatique; et Sophie Ethier au poste de directrice – services corporatifs. Cette équipe veillera désormais à la gestion des activités d'intégration des divers départements.

La consolidation 2010 représente un nouveau chapitre dans l'histoire du mouvement des Caisses populaires du Manitoba. Comme vous vous souvenez, la première Caisse populaire a été fondée en 1937 à Saint-Malo. Par la suite, 48 autres Caisses populaires ont été formées dans les divers villages francophones manitobains. Au fil des années, plusieurs dissolutions et fusions ont eu lieu, notamment:

- la fusion de la Caisse de Sainte-Geneviève avec la Caisse de Sainte-Anne en 1980;
- la fusion de la Caisse de Richer avec la Caisse de Sainte-Anne en 1983;
- la fusion de la Caisse d'Aubigny avec la Caisse de Sainte-Agathe en 1986;
- la fusion de la Caisse de South Junction avec la Caisse de Sainte-Anne en 1986;
- la fusion des Caisses de La Broquerie, Lorette, Saint-Georges et Sainte-Anne en 1997 pour former la Caisse La Vérendrye;
- la fusion des Caisses d'Aubigny, Letellier, Saint-Adolphe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Malo, Saint-Pierre et Sainte-Agathe en 1998 pour former la Caisse Provencher;
- la fusion des Caisses La Vérendrye et Provencher le 1<sup>er</sup> mai 2007 pour former la Caisse La Prairie.

La dissolution de la Caisse populaire La Prairie aura donc lieu le 31 août 2010 pour céder sa place à une nouvelle Caisse qui devrait être nommée d'ici cette date. Les membres sont tous invités à participer au concours « Nomme ta Caisse ».

## Nouveautés

Suite à une initiative annoncée par le gouvernement fédéral lors de son budget 2008, la Caisse La Prairie est fière d'offrir, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ce nouveau produit, dont les revenus de placement sont libres d'impôt, a été conçu pour aider les canadiens à économiser davantage. La Caisse offre des taux d'intérêt concurrentiels et des options de placement flexibles. Ce produit a été reçu avec un grand enthousiasme par nos membres qui ont contribué plus de 2,6 millions \$ depuis le lancement. Merci!

Afin d'améliorer la gamme de services offerts à nos membres, un guichet automatique a été installé au centre de services de Sainte-Agathe au mois de décembre 2009.

De plus, un portail sur le site [www.caisse.biz](http://www.caisse.biz) a été développé pour permettre aux détenteurs de cartes VISA Desjardins d'accéder le site sécurisé de Desjardins pour visualiser leurs relevés de compte.

## Engagement communautaire

Étant une coopérative profondément engagée envers ses communautés, la Caisse continue à appuyer ses communautés de façon importante. Notre implication communautaire s'est démontrée non seulement par l'entremise de contributions monétaires mais aussi par le don de plusieurs heures de bénévolat de la part d'employés de la Caisse. Nous désirons prendre cette occasion pour féliciter et remercier ces employés pour leur effort.

En 2009, la Caisse a contribué un total de 88 859 \$ à diverses organisations communautaires. Ceci représente environ 4,35% de notre bénéfice avant impôts et ristourne. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au bilan social à la page 37 du rapport annuel. Nous sommes heureux de participer au développement et à la prospérité de communautés vibrantes.

## Contexte économique

L'évolution récente des indicateurs économiques suggère qu'une reprise est prévue en 2010. Le PIB devrait croître de 2,6% en 2010, la valeur du dollar canadien devrait restée relativement élevée, le prix du pétrole devrait se maintenir autour de 80\$/baril et le taux d'inflation devrait évoluer entre 1% et 2% au cours de l'année. Le marché immobilier est à la hausse depuis le début de 2009 et génère des inquiétudes de surchauffe des prix des maisons. Plusieurs facteurs favorables au marché immobilier contribuent à ce phénomène: les taux d'intérêt sont exceptionnellement bas, la confiance des ménages est en hausse et le marché du travail se stabilise. De plus, certains facteurs temporaires sont aussi à l'oeuvre comme la présence d'une demande refoulée durant la récession, le devancement de certaines transactions en anticipation d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et les perturbations engendrées par une modification de la taxation en Ontario et en Colombie-Britannique.

Afin de contrer la formation possible d'une bulle immobilière, le gouvernement fédéral a annoncé certaines mesures restrictives telles que critère plus sévère de solvabilité, réduction du montant maximum du prêt permis lors de refinancement hypothécaire et rehaussement de la mise de fonds minimale lors de transactions spéculatives. De plus, une augmentation des taux d'intérêt est prévue au cours de l'année 2010. Toujours soucieuse d'une saine gestion de son portefeuille de prêts, la Caisse a ajusté certaines pratiques d'approbation de crédit.

## Résultats financiers

Malgré le climat économique incertain qui a marqué l'année 2009, la Caisse a réussi à générer d'excellents résultats financiers accompagnés d'une forte croissance de 14,75% du portefeuille de prêts. Cette augmentation est principalement due à une utilisation accrue des marges de crédit commerciales et à une augmentation des hypothèques résidentielles et commerciales. Compte tenu de ces bons résultats, la Caisse a saisi l'occasion pour renforcer le montant de provision sur prêts. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au rapport du crédit à la page 36 du rapport annuel.

Au 31 décembre 2009, l'actif sous gestion de la Caisse était 318,9 millions \$, ce qui comprend un montant de 17,7 millions \$ géré par notre représentant de Credential. L'actif propre de la Caisse démontre une croissance de 5,96% alors que l'actif net de Credential démontre une croissance de 30%, causée principalement par la reprise des marchés boursiers en 2009.

Le capital propre de la Caisse s'élève à 19,2 millions \$ ou 6,39% de l'actif. Ce rapport se situe au-delà des exigences de la Loi de 5%, et assure ainsi la sauvegarde des avoirs de nos membres.

Le bénéfice avant impôts et ristourne était 2 040 782 \$ comparé à 1 688 000 \$ en 2008.

Ces excellents résultats nous permettent encore une fois cette année de partager les profits avec nos membres. À cette fin, le Conseil d'administration a déclaré une ristourne de 300 000\$ pour l'année 2009. La ristourne, payable sous forme de parts de surplus, sera distribuée aux membres basée sur leur volume d'activités avec la Caisse en prêts et en dépôts. De plus, la Caisse a déclaré un dividende de 275 000 \$. Ce montant sera payé en comptant aux membres, basé sur leurs soldes de parts de surplus existants. Pour les membres, ceci représente un rendement sur leur investissement à la Caisse de 5,04%.

## Le personnel

Nous aimerions souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les employés qui se sont joints à l'équipe de la Caisse en 2009. Nous tenons aussi à remercier ceux qui nous ont quittés pendant l'année et nous leur souhaitons bonne chance.

Au cours de l'année 2009, plusieurs employés se sont distingués par le nombre d'années de service à l'intérieur du mouvement des Caisses. Nous aimerions souligner les anniversaires d'emploi suivants:

|                   |  |
|-------------------|--|
| 5 ans de service  | Suzanne Bouchard<br>Adam Boulanger<br>Danica Foidart<br>Nadine Vincent |
| 10 ans de service | Joanne (Maynard) Dupuis<br>Joël Rondeau<br>Christine Sibilleau         |
| 15 ans de service | Diana Pohl   |
| 20 ans de service | Sophie Ethier<br>Denis Marcon<br>Marc Rioux<br>Paul Trudeau            |
| 30 ans de service | Lucille Bérard<br>Mariette Joyal                                       |
| 45 ans de service | Marcel Beaudet   |

## Remerciements

Le succès de la Caisse est le résultat du professionnalisme, de l'intégrité et du dévouement de tous nos employés que nous tenons à remercier sincèrement. Nous comptons d'ailleurs sur eux pour leur coopération et participation au travail généré par le grand projet de fusion qui se réalisera au cours de l'année 2010.

Nous tenons à remercier Pauline St-Laurent, Ivan Lavallée, Raymond Bédard et les employés du centre de services de Sainte-Anne pour la préparation de ce rapport et l'organisation de cette soirée.

Nous aimerions aussi exprimer notre reconnaissance envers les membres du Conseil d'administration pour leur extraordinaire contribution et le nombre exceptionnellement élevé d'heures de travail en 2009. En effet, la gestion des différentes activités reliées au projet de fusion a exigé une implication accrue de tous les administrateurs. Leur dévouement et leur leadership sont primordiaux au succès de la nouvelle Caisse.

Finalement, nous aimerions remercier, vous, les sociétaires, d'avoir choisi la Caisse comme votre institution financière. Votre appui est grandement apprécié et nous nous fions sur vous pour votre support continu au cours de la période de transition que la fusion va occasionner en 2010.

Merci!

Pierre Gagné, président

Joël Rondeau, directeur général



Tel/Tél.: 204 956 7200  
Fax/Télec.: 204 926 7201  
Toll-free/Sans frais: 800 268 3337  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l.  
700 - 200 Graham Avenue  
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

---

## Rapport des vérificateurs

---

Aux membres de  
**CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**

Nous avons vérifié le bilan de la **CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE** au 31 décembre 2009 et les états des bénéfices non répartis, cumulé des autres éléments du résultat étendu, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse populaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*BDO Canada s.r.l.*

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)  
Le 11 février 2010

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Bilan

| Au 31 décembre  | 2009               | 2008        |
|---|--------------------|-------------|
|   | \$                 | \$          |
| <b>Actif</b>  |                    |             |
| <b>Encaisse et en dépôt</b> (note 4)                      | <b>3 408 997</b>   | 2 952 489   |
| <b>Placements</b> (note 5)                                | <b>52 007 599</b>  | 65 479 536  |
| <b>Prêts aux membres</b> (note 6)                         | <b>242 090 027</b> | 210 978 143 |
| <b>Instruments financiers dérivés</b> (notes 15 et 16)    | <b>543 649</b>     | 1 505 291   |
| <b>Autres actifs</b>                                      | <b>297 207</b>     | 300 970     |
| <b>Immobilisations</b> (note 8)                           | <b>2 238 744</b>   | 2 423 337   |
| <b>Écart d'acquisition</b>                                | <b>631 124</b>     | 631 124     |
|   | <b>301 217 347</b> | 284 270 890 |
| <b>Passif et avoir des membres</b>                        |                    |             |
| <b>Dû à la Fédération des caisses populaires</b> (note 4) | <b>11 549 725</b>  | 5 502 495   |
| <b>Dépôts des membres</b> (note 9)                        | <b>268 057 045</b> | 258 003 038 |
| <b>Impôts futurs</b> (note 7)                             | <b>92 382</b>      | 213 557     |
| <b>Dividende à payer</b> (note 12)                        | <b>275 000</b>     | 250 000     |
| <b>Autres passifs</b>                                     | <b>1 539 671</b>   | 1 259 721   |
|   | <b>281 513 823</b> | 265 228 811 |
| <b>Engagements</b> (note 10)                              |                    |             |
| <b>Avoir des membres</b> (note 11)                        |                    |             |
| Provision pour émission de parts de surplus (note 12)     | <b>300 000</b>     | 250 000     |
| Parts (note 13)   | <b>5 519 165</b>   | 5 408 269   |
| Bénéfices non répartis                                    | <b>13 428 213</b>  | 12 143 756  |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu              | <b>456 146</b>     | 1 240 054   |
|   | <b>19 703 524</b>  | 19 042 079  |
|   | <b>301 217 347</b> | 284 270 890 |

Approuvé au nom du conseil d'administration :

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

**CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**  
**État des bénéfices non répartis**

| <u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</u>                              | <u>2009</u>       | <u>2008</u> |
|--|-------------------|-------------|
|  | \$                | \$          |
| <b>Solde</b> , ouverture de la période                                     | <b>12 143 756</b> | 11 092 891  |
| <b>Bénéfice net pour l'exercice</b>  | <b>1 526 457</b>  | 1 268 365   |
| <b>Dividende sur parts de surplus</b> (note 12)                            | <b>(275 000)</b>  | (250 000)   |
| <b>Recouvrement d'impôts sur le revenu rattaché au dividende</b> (note 12) | <b>33 000</b>     | 32 500      |
| <b>Solde</b> , fermeture de la période                                     | <b>13 428 213</b> | 12 143 756  |

**CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**  
**État cumulé des autres éléments du résultat étendu**

| <u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</u>             | <u>2009</u>      | <u>2008</u> |
|---|------------------|-------------|
|   | \$               | \$          |
| <b>Solde</b> , ouverture de la période                    | <b>1 240 054</b> | (228 137)   |
| <b>Autres éléments du résultat étendu pour la période</b> | <b>(783 908)</b> | 1 468 191   |
| <b>Solde</b> , fermeture de la période                    | <b>456 146</b>   | 1 240 054   |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### État des résultats

| <b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>                        | <b>2009</b>        | <b>2008</b>        |
|--|--------------------|--------------------|
|  | \$                 | \$                 |
| <b>Revenus</b>   |                    |                    |
| Intérêts des prêts aux membres                                       | 10 695 490         | 12 201 584         |
| Placements   |                    |                    |
| Dépôts de liquidités   | 2 041 009          | 2 118 324          |
| Parts - Fédération   | 370 985            | 96 933             |
| Contrats d'échange   | 1 072 377          | 123 523            |
| Gains (pertes) non réalisés sur contrats d'échange                   | (70 837)           | 60 753             |
|  | <u>14 109 024</u>  | <u>14 601 117</u>  |
| <b>Coûts de financement</b>  |                    |                    |
| Intérêts versés aux membres  | 6 809 507          | 8 094 593          |
| Frais d'intérêts   | 22 472             | 3 465              |
|  | <u>6 831 979</u>   | <u>8 098 058</u>   |
| <b>Marge financière brute</b>  | <b>7 277 045</b>   | <b>6 503 059</b>   |
| <b>Prélèvements et assurances de cautionnement</b>                   | <b>310 042</b>     | <b>285 262</b>     |
| <b>Provision pour prêts douteux</b>                                  | <b>450 000</b>     | <b>240 000</b>     |
| <b>Marge financière nette</b>  | <b>6 517 003</b>   | <b>5 977 797</b>   |
| <b>Dépenses d'exploitation</b>                                       |                    |                    |
| Personnel  | 3 511 293          | 3 420 822          |
| Administration   | 1 028 929          | 1 034 699          |
| Informatique   | 612 058            | 570 802            |
| Locaux, mobilier et équipement                                       | 620 053            | 652 141            |
| Cotisation - Fédération  | 556 004            | 523 610            |
|  | <u>6 328 337</u>   | <u>6 202 074</u>   |
| <b>Dépenses d'exploitation brutes</b>                                | <b>6 328 337</b>   | <b>6 202 074</b>   |
| <b>Moins autres revenus</b>  | <b>(1 852 116)</b> | <b>(1 912 148)</b> |
| <b>Dépenses d'exploitation nettes</b>                                | <b>4 476 221</b>   | <b>4 289 926</b>   |
| <b>Bénéfice d'exploitation avant ristourne attribuée aux membres</b> | <b>2 040 782</b>   | <b>1 687 871</b>   |
| <b>Ristourne aux membres (note 12)</b>                               | <b>300 000</b>     | <b>250 000</b>     |
| <b>Bénéfice net avant impôts</b>                                     | <b>1 740 782</b>   | <b>1 437 871</b>   |
| <b>Provision pour impôts sur le revenu (note 7)</b>                  | <b>214 325</b>     | <b>169 506</b>     |
| <b>Bénéfice net pour la période</b>                                  | <b>1 526 457</b>   | <b>1 268 365</b>   |

---

**CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**  
**État du résultat étendu**

| <b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>  | <b>2009</b>      | <b>2008</b>      |
|--|------------------|------------------|
|  | <b>\$</b>        | <b>\$</b>        |
| <b>Bénéfice net pour l'exercice (voir l'état des résultats)</b>                              | <b>1 526 457</b> | <b>1 268 365</b> |
| <b>Autres éléments du résultat étendu (déduction faite d'impôts sur le revenu)</b>           |                  |                  |
| Gains sur instruments financiers dérivés désignés<br>comme couvertures de flux de trésorerie | <b>(783 908)</b> | <b>1 468 191</b> |
| <b>Résultat étendu</b>   | <b>742 549</b>   | <b>2 736 556</b> |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### État des flux de trésorerie

| <b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>                 | <b>2009</b>         | <b>2008</b>         |
|---|---------------------|---------------------|
|   | \$                  | \$                  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>   |                     |                     |
| Rentrées de fonds - revenus d'intérêts                        | 14 231 549          | 14 051 725          |
| Rentrées de fonds - autres revenus                            | 1 852 116           | 1 912 148           |
| Sorties de fonds - coûts de financement                       | (6 946 983)         | (7 722 205)         |
| Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel       | (6 130 633)         | (6 902 537)         |
| Sorties de fonds - impôts sur le revenu                       | (156 202)           | (130 150)           |
|   | <b>2 849 847</b>    | <b>1 208 981</b>    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   |                     |                     |
| Dépôts nets reçus des membres                                 | 10 169 011          | 17 285 361          |
| Rachat des parts de surplus                                   | (388 924)           | 20 852              |
| Changement net des parts ordinaires                           | (181)               | (799)               |
|   | <b>9 779 906</b>    | <b>17 305 414</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b> |                     |                     |
| Achat d'immobilisations                                       | (78 841)            | (196 384)           |
| Augmentation nette des prêts aux membres                      | (31 639 582)        | (10 423 589)        |
| Diminution (augmentation) des placements                      | 13 497 948          | (24 271 658)        |
|   | <b>(18 220 475)</b> | <b>(34 891 631)</b> |
| <b>Diminution nette d'encaisse et en dépôt</b>                | <b>(5 590 722)</b>  | <b>(16 377 236)</b> |
| <b>Encaisse et en dépôt, ouverture de la période</b>          | <b>(2 550 006)</b>  | <b>13 827 230</b>   |
| <b>Encaisse et en dépôt, fermeture de la période</b>          | <b>(8 140 728)</b>  | <b>(2 550 006)</b>  |
| <b>Représenté par :</b>                                       |                     |                     |
| Encaisse et en dépôt  | 3 408 997           | 2 952 489           |
| Dû à La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.    | (11 549 725)        | (5 502 495)         |
|   | <b>(8 140 728)</b>  | <b>(2 550 006)</b>  |

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

---

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **Emploi des estimations**

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### **Instruments financiers**

*Comptabilisation et évaluation* - La Caisse populaire comptabilise et évalue ses actifs et passifs financiers au bilan lorsqu'ils deviennent partie intégrante des dispositions contractuelles d'un instrument financier. Toutes les transactions liées aux instruments financiers sont enregistrées à la date de leur règlement. Les instruments financiers sont évalués, au départ, à la juste valeur. L'évaluation dans les périodes postérieures dépend de la classification de chaque instrument financier. Les articles détenus à des fins de transactions sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état des résultats. Les articles détenus pour vente sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état du résultat étendu. Les prêts et créances et autres passifs financiers sont reportés au coût amorti, à l'aide de la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant considéré sur lequel on s'entendrait dans une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes n'ayant aucune obligation d'agir. Les justes valeurs sont déterminées par rapport au cours du marché ou au cours vendeur si cela est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Caisse populaire a immédiatement accès pour cet instrument.

Les justes valeurs déterminées à l'aide des modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses concernant le montant et le moment des futurs mouvements de trésorerie et les taux actualisés. Pour déterminer ces hypothèses, on considère s'il y a lieu les apports externes rapidement observables sur le marché, incluant les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux monétaires et l'instabilité des prix et des taux.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

#### **Instruments financiers (suivi)**

La Caisse populaire a décidé que certains dépôts, de même que les prêts et les hypothèques, seraient classés dans la catégorie « prêts et créances », les placements « Fédération – Parts », dans la catégorie « disponibles à la vente », les autres placements, dans la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance », les dépôts des membres, dans la catégorie « autres passifs financiers », les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « détenus à des fins de transactions », et les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « disponibles à la vente ». La note 15 détaille la classification des instruments financiers détenus par la Caisse populaire.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Instruments financiers dérivés et couvertures* - La Caisse populaire conclut des contrats d'échange de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des dépôts à terme et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Les contrats d'échange qui visent à protéger la valeur des dépôts à terme sont considérés comme des couvertures de juste valeur, tandis que ceux qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés qui proviennent des contrats d'échange de taux d'intérêt sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé seront comptabilisés dans le résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat tandis que la portion inefficace sera comptabilisée dans le résultat de la période.

L'option de remboursement anticipé prévue dans les ententes de prêt de la Caisse populaire est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

*Autres éléments du résultat étendu* - Les autres éléments du résultat étendu comprennent les plus-values et les moins-values latentes des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », de même que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

---

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

#### Baisse de valeur des actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de rapport afin de déterminer s'il existe une quelconque preuve objective d'une baisse de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une baisse de valeur s'il existe une preuve objective qui indique qu'un ou plusieurs événements ont exercé un effet négatif sur les futurs mouvements de trésorerie de cet actif. Chaque actif financier individuellement important est soumis à des tests pour déterminer s'il a subi une baisse de valeur. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement en groupes ayant des caractéristiques de risque similaires. Toutes les baisses de valeur sont prises en compte dans l'état des résultats.

*Prêts aux membres* – La provision de prêts douteux est maintenue à un niveau considéré adéquat afin d'éponger les pertes de crédit existantes dans le portefeuille de la Caisse populaire. La provision est accrue par une charge annuelle pour prêts douteux qui est imputée aux résultats. Les prêts sont considérés comme irrécouvrables lorsque la Caisse populaire a épuisé tous les moyens de les recouvrer. Ces prêts sont radiés de la provision qui leur est associée.

La Caisse populaire conserve pour les prêts identifiés comme douteux des provisions spécifiques qui réduisent leur valeur comptable par rapport à leur valeur de réalisation estimative.

La Caisse populaire inclut dans les prêts douteux (voir note 6) tous ceux dont les paiements de principal sont en retard de 90 jours ou plus ainsi que tous les autres prêts pour lesquels, selon l'opinion de la direction, on n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer en temps opportun le montant complet du principal et des intérêts conformément aux termes du contrat de prêt. Les montants de réalisation estimatifs sont déterminés en actualisant les mouvements de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Si l'on ne peut pas raisonnablement estimer les mouvements de trésorerie, on utilise la juste valeur de toute valeur faisant l'objet de l'option, moins les coûts de réalisation nets attendus, ou une estimation du cours du marché pour le prêt.

Lorsqu'on a renégocié les termes des prêts qui autrement seraient en souffrance ou douteux, on procède à un examen des antécédents en matière de crédit et des garanties accessoires de l'emprunteur afin de minimiser le risque de perte pour la Caisse populaire.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

**Baisse de valeur des actifs financiers** (suivi)

En plus des provisions spécifiques concernant les prêts douteux identifiés, la Caisse populaire maintient une provision non spécifique afin de couvrir la baisse de valeur inhérente au portefeuille des prêts, laquelle est estimée d'après les pertes survenues antérieurement et les conditions économiques prévalentes.

**Constatation des revenus**

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont réalisés tel que spécifié dans le contrat de prêt à l'exception des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est considéré comme étant douteux, la constatation des revenus d'intérêts sur ce prêt cesse lorsque la valeur comptable du prêt y compris l'intérêt couru excède la valeur de réalisation estimative du prêt. Le montant initial de la provision pour le prêt douteux ainsi que tous changements par après sont constatés à la provision pour prêts douteux comme ajustement à la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements et les contrats d'échange d'intérêts sont constatés comme revenus selon les stipulations de l'instrument.

Autres revenus qui comprennent principalement des revenus de commissions, frais de service et frais de prêts, sont constatés comme revenus lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

**Propriétés à revendre**

Les propriétés à revendre sont enregistrées au moindre du coût à l'acquisition ou de la valeur marchande réalisable.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations selon les bases suivantes :

|                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| Terrain de stationnement | 8 % méthode dégressive      |
| Bâtisses                 | 5 % méthode dégressive      |
| Mobilier et équipement   | 20 % méthode dégressive     |
| Équipement informatique  | 3 à 15 ans méthode linéaire |

---

## **CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**

### **Sommaire des principales conventions comptables**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de la succursale de la Banque Nationale acquise par la Caisse populaire Provencher Ltée sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Dès le 1er janvier 2002, des nouvelles normes de comptabilité sont entrées en vigueur où l'écart d'acquisition n'est pas sujet à l'amortissement; cependant une épreuve annuelle de valeur doit être effectuée afin d'évaluer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le cas échéant. Toute baisse de valeur est passée en charge au cours de l'exercice où la baisse est constatée.

#### **Impôts sur le revenu**

La Caisse populaire suit la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts sur le revenu de l'exercice sont pris en compte pour l'estimation des impôts payables pour l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à partir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et leur valeur fiscale correspondante au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque exercice. On ne tient compte d'un futur impôt sur le revenu que si la probabilité qu'il soit réalisé est supérieure à celle qu'il ne le soit pas.

La valeur des actifs et passifs d'impôts futurs est réévaluée annuellement et ajustée, si nécessaire, pour refléter la valeur réalisable estimée.

#### **Conversion de devises étrangères**

Les ressources et dépôts de liquidités en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux prévalant à la date du bilan. Les profits et pertes réalisés sont enregistrés aux taux prévalant au moment de la transaction. Les profits et pertes virtuels sont enregistrés aux taux prévalant à la date du bilan.

#### **Nouvelles prises de position en comptabilité**

Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui ont une conséquence possible pour la Caisse populaire sont les suivantes :

*Normes internationales d'information financière* – L'ICCA prévoit harmoniser les PCGR canadiens avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards -- IFRS) au cours d'une période de transition qui doit se terminer en 2010. L'incidence de cette transition vers les normes IFRS sur les états financiers de la Caisse populaire reste à déterminer.

---

## **CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**

### **Notes afférentes aux états financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **1. Nature de l'entreprise**

La Caisse populaire est constituée en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba ("la Loi") et est affiliée à La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. ("la Fédération"). La Caisse populaire est un établissement financier coopératif appartenant à ses membres et opère treize centres dans les régions Est et de la Rivière Rouge du Manitoba. La Caisse populaire offre une grande gamme de services financiers bilingues tels que les dépôts, les prêts, les marges de crédit, les comptes à demande, les comptes épargnes, les produits enregistrés, les fonds mutuels, la planification financière et les services automatisés.

#### **2. Fusion**

En décembre 2009, les membres de la Caisse populaire La Prairie Ltée, Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée, Caisse populaire Pembina Ltée et Caisse populaire d'Élie Ltée ont approuvé la fusion des quatre caisses prenant effet le 1er septembre 2010.

#### **3. Modification des conventions comptables**

Le 1er janvier 2009, la Caisse populaire a adopté des amendements au chapitre 3862 du manuel de l'ICCA, "Instruments financiers – informations à fournir". Le but de ces amendements est d'améliorer l'information à fournir pour l'évaluation de la juste valeur des états financiers et des risques de liquidité. Ces amendements sont présentés à la note 16.

#### **4. La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.**

La Caisse populaire détient une facilité de crédit autorisée se chiffrant à 10 % de son passif dépôt. Pour l'exercice en cours, la facilité de crédit se chiffre à 27,7 \$ millions. La complaisance est garantie par un contrat général de sûreté et une cession des parts et des dépôts détenus avec La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. Au 31 décembre 2009, la facilité de crédit utilisée se chiffre à 11 549 725 \$ (5 502 495 \$ en 2008).

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 5. Placements

|                 | 2009              | 2008       |
|-----------------|-------------------|------------|
|                 | \$                | \$         |
| Fédération      |                   |            |
| Dépôts à terme  | 45 669 418        | 59 608 161 |
| Parts           | 4 808 045         | 4 719 895  |
| Débentures      | 904 437           | 551 792    |
|                 | <b>51 381 900</b> | 64 879 848 |
| <br>            |                   |            |
| Intérêts courus | 625 699           | 599 688    |
|                 | <b>52 007 599</b> | 65 479 536 |

Puisque les parts détenues par La Fédération ont été classées comme « disponibles à la vente », elles sont évaluées au prix coûtant, car il n'existe pas de cours du marché pour ces parts.

#### 6. Prêts aux membres

Les prêts aux membres sont présentés nets d'une provision pour prêts douteux de 2 900 888 \$ (2 512 593 \$ en 2008). Cette provision comprend une provision spécifique de 2 664 024 \$ (1 218 829 \$ en 2008) et une provision générale de 236 864 \$ (1 293 764 \$ en 2008). Le tableau suivant démontre le montant brut des prêts y inclus les intérêts courus pour chaque catégorie de prêts avec le montant de la provision attribuée à chacune de ces catégories :

|                                   | 2009               |                  | 2008        |           |
|-----------------------------------|--------------------|------------------|-------------|-----------|
|                                   | Solde brut         | Provision        | Solde brut  | Provision |
|                                   | \$                 | \$               | \$          | \$        |
| Hypothèques                       |                    |                  |             |           |
| résidentielles                    | 97 750 966         | 139 970          | 81 993 315  | 380 075   |
| Prêts aux particuliers            | 26 448 423         | 269 057          | 23 735 910  | 653 019   |
| Prêts commerciaux<br>et agricoles | 120 791 526        | 2 491 861        | 107 761 511 | 1 479 499 |
|                                   | <b>244 990 915</b> | <b>2 900 888</b> | 213 490 736 | 2 512 593 |
| <br>                              |                    |                  |             |           |
| Solde net des prêts               | <b>242 090 027</b> |                  | 210 978 143 |           |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 6. Prêts aux membres (suivi)

Le montant de prêts douteux par catégorie ainsi que leur provision spécifique sont répartis ainsi :

|                                | 2009             |                      | 2008          |                      |
|--------------------------------|------------------|----------------------|---------------|----------------------|
|                                | Prêts douteux    | Provision spécifique | Prêts douteux | Provision spécifique |
|                                | \$               | \$                   | \$            | \$                   |
| Hypothèques résidentielles     | 702 991          | 42 922               | 578 480       | 112 365              |
| Prêts aux particuliers         | 315 831          | 242 924              | 347 973       | 150 910              |
| Prêts commerciaux et agricoles | 7 107 684        | 2 378 178            | 3 840 723     | 955 554              |
|                                | <b>8 126 506</b> | <b>2 664 024</b>     | 4 767 176     | 1 218 829            |
| Solde net des prêts douteux    |                  | <b>5 462 482</b>     |               | <b>3 548 347</b>     |

La garantie principale et autres améliorations des termes de crédit que nous détenons comme sûreté réelle pour les prêts comprennent (i) les assurances, hypothèques sur lots résidentiels ou propriétés, (ii) le recours aux actifs commerciaux tels que les propriétés immobilières, l'équipement, le stock inventorié et les créances, (iii) le recours aux propriétés immobilières commerciales faisant l'objet d'un financement et (iv) le recours aux liquidités, garanties et sûretés.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, la Caisse populaire a acquis deux propriétés concernant des prêts douteux.

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date stipulée par contrat. Le tableau suivant présente les valeurs comptables de prêts en souffrance qui ne sont pas classés comme douteux, parce que soit (i) le retard du paiement est inférieur à 90 jours, soit (ii) ils sont entièrement garantis et l'on s'attend raisonnablement à ce que les efforts de recouvrement entraînent un remboursement.

|                                | 2009             |                  |                     |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                                | 1-30 jours       | 31-90 jours      | Au-delà de 90 jours | Total            |
|                                | \$               | \$               | \$                  | \$               |
| Hypothèques résidentielles     | 594 433          | 515 912          | -                   | 1 110 345        |
| Prêts aux particuliers         | 364 116          | 84 993           | 11 496              | 460 605          |
| Prêts commerciaux et agricoles | 2 176 860        | 619 612          | 8 696               | 2 805 168        |
|                                | <b>3 135 409</b> | <b>1 220 517</b> | <b>20 192</b>       | <b>4 376 118</b> |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 6. Prêts aux membres (suivi)

|                                   | 2008             |                |                        |                  |
|-----------------------------------|------------------|----------------|------------------------|------------------|
|                                   | 1-30 jours       | 31-90 jours    | Au-delà de<br>90 jours | Total            |
|                                   | \$               | \$             | \$                     | \$               |
| Hypothèques résidentielles        | 978 430          | 329 287        | -                      | 1 307 717        |
| Prêts aux particuliers            | 305 668          | 107 335        | -                      | 413 003          |
| Prêts commerciaux et<br>agricoles | 1 909 453        | 23 184         | -                      | 1 932 637        |
|                                   | <b>3 193 551</b> | <b>459 806</b> | -                      | <b>3 653 357</b> |

L'activité dans la provision pour prêts douteux pour l'exercice est comme suit :

|                                | 2009             | 2008      |
|--------------------------------|------------------|-----------|
|                                | \$               | \$        |
| Solde, ouverture de la période | <b>2 512 593</b> | 2 353 337 |
| Provision pour prêts douteux   | <b>450 000</b>   | 240 000   |
| Prêts recouverts               | <b>2 738</b>     | 12 798    |
| Prêts biffés                   | <b>(64 443)</b>  | (93 542)  |
|                                | <b>2 900 888</b> | 2 512 593 |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 7. Impôts sur le revenu

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux postes autres actifs et autres passifs sur le bilan. Les impôts futurs notés au passif au 31 décembre 2009 sont 92 382 \$ (213 557 \$ en 2008).

Les impôts sur le revenu comprennent les montants suivants :

|                                      | 2009            | 2008    |
|--------------------------------------|-----------------|---------|
|                                      | \$              | \$      |
| Exigibles                            | <b>228 603</b>  | 165 855 |
| Futurs                               |                 |         |
| Provision d'impôts futurs reliés aux |                 |         |
| Différences temporaires              | (13 266)        | 3 651   |
| Réduction du taux d'imposition       | (1 012)         | -       |
|                                      | <b>(14 278)</b> | 3 651   |
|                                      | <b>214 325</b>  | 169 506 |

La provision pour impôts sur le revenu, d'après l'état des résultats, est à un taux moins que le taux statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

|   | 2009        | 2008   |
|---|-------------|--------|
|   | %           | %      |
| Taux statutaire fédéral et provincial     | <b>31,5</b> | 33,0   |
| Déduction accordée aux Caisses populaires | (19,5)      | (20,0) |
| Autres                                    | <b>0,3</b>  | -      |
|   | <b>12,3</b> | 13,0   |

L'actif et le passif d'impôts futurs reliés aux différences temporaires se rapportent principalement aux immobilisations, à la provision pour prêts douteux, à l'écart d'acquisition et à la juste valeur des instruments financiers dérivés.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 8. Immobilisations

|                          | 2009             |                         | 2008                         |                              |
|--------------------------|------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
|                          | Prix<br>coûtant  | Amortissement<br>cumulé | Valeur<br>comptable<br>nette | Valeur<br>comptable<br>nette |
|                          | \$               | \$                      | \$                           | \$                           |
| Terrains                 | 74 906           | -                       | 74 906                       | 74 906                       |
| Terrain de stationnement | 95 390           | 73 422                  | 21 968                       | 23 879                       |
| Bâtisses                 | 3 165 885        | 1 580 518               | 1 585 367                    | 1 669 080                    |
| Mobilier et équipement   | 2 732 457        | 2 175 954               | 556 503                      | 655 472                      |
|                          | <b>6 068 638</b> | <b>3 829 894</b>        | <b>2 238 744</b>             | <b>2 423 337</b>             |

L'amortissement de 262 247 \$ pour l'exercice terminé 31 décembre 2009 (269 820 \$ en 2008) est inclus dans la dépense de locaux, mobilier et équipement à l'état des résultats.

#### 9. Dépôts des membres

|                     | 2009               |  | 2008               |  |
|---------------------|--------------------|--|--------------------|--|
|                     | \$                 |  | \$                 |  |
| Dépôts à terme      | 80 927 521         |  | 75 185 987         |  |
| Épargnes            | 60 104 199         |  | 64 318 994         |  |
| Régimes enregistrés | 67 843 850         |  | 61 898 029         |  |
| Comptes chèques     | 55 957 883         |  | 53 261 432         |  |
|                     | <b>264 833 453</b> |  | <b>254 664 442</b> |  |
| Intérêts courus     | 3 223 592          |  | 3 338 596          |  |
|                     | <b>268 057 045</b> |  | <b>258 003 038</b> |  |

#### 10. Engagements futurs

La somme globale des engagements de la Caisse populaire s'élève à 63 802 683 \$ au 31 décembre 2009. De cette somme, 18 715 739 \$ représente le total des prêts aux membres qui sont autorisés mais non déboursés, 44 535 644 \$ représente le total des marges de crédit approuvées mais non utilisées à cette date et 551 300 \$ se rapporte aux lettres de crédit en vigueur au 31 décembre 2009.

---

## **CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**

### **Sommaire des principales conventions comptables**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **11. Exigences en matière de capital**

En vertu des règlements de *La Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (la Loi), chaque Caisse populaire doit établir et maintenir un niveau de capital qui remplit ou surpasse les exigences suivantes :

- (i) son avoir des membres ne peut être inférieur à 5 % de la valeur au livre de son actif ;
- (ii) ses bénéfices non répartis ne peuvent être inférieurs à 3 % de la valeur au livre de son actif ; et
- (iii) son avoir des membres en matière de capital ne peut être inférieur à 8 % de la valeur pondérée en fonction des risques de son actif.

La Caisse populaire considère que son capital comprend les parts sociales ordinaires et les parts sociales de surplus ainsi que les bénéfices non répartis. Il n'y a pas eu de changements dans ce que la Caisse populaire considère comme son capital depuis la période antérieure.

Au 31 décembre 2009, la Caisse populaire respectait les exigences de la Loi.

#### **12. Ristourne et dividende aux membres**

Une ristourne de 300 000 \$ (250 000 \$ au 31 décembre 2008) et un dividende de 275 000 \$ (250 000 \$ au 31 décembre 2008) basé sur les parts sociales de surplus des membres au 31 décembre 2009 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Caisse populaire et ont réduit la provision pour impôts de 69 000 \$ (65 000 \$ au 31 décembre 2008). Un montant de 300 000 \$ de ces distributions sera appliqué à l'achat des parts sociales de surplus de la Caisse populaire et un montant de 275 000 \$ sera payé aux membres en comptant.

#### **13. Parts**

Parts autorisées :

##### Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées consiste en un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part n'est pas inférieur à 5 \$ et qui sont rachetables au montant considéré reçu pour la part. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts. Le bilan total des parts ne peut être réduit de manière à être inférieur au solde de clôture de l'exercice précédent ou à moins de 2 % de l'actif de la Caisse populaire, selon le moindre de ces deux montants.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### 13. Parts (suivi)

##### Parts sociales de surplus

Le capital des parts sociales de surplus autorisées consiste en un nombre illimité de parts de surplus dont le prix d'émission par part est de 1 \$ et qui sont rachetables au choix de la Caisse populaire au prix de 1 \$ par part. Le montant total des parts de surplus achetées par les membres ou rachetées par la Caisse populaire au cours d'un exercice financier ne doit pas réduire les capitaux propres de la Caisse populaire à moins de 5 % de l'actif.

Chaque membre de la Caisse populaire a droit à un vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts émises :

|   | 2009      | 2008      |
|---|-----------|-----------|
|   | \$        | \$        |
| 12 056 parts sociales ordinaires (12 092 en 2008)       | 60 280    | 60 460    |
| 5 458 885 parts sociales de surplus (5 347 809 en 2008) | 5 458 885 | 5 347 809 |
|   | 5 519 165 | 5 408 269 |

Durant l'exercice, 248 550 parts sociales de surplus ont été émises et 137 474 parts sociales de surplus ont été rachetées.

#### 14. Opérations entre apparentés

Toutes les opérations conclues avec des apparentés à la Caisse populaire étaient conformes aux lois, aux statuts et à ses politiques.

##### La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires

Les frais facturés par la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires comprennent les montants se rapportant à la cotisation annuelle réglementaire.

Le montant total des frais encourus se chiffrait à 252 158 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (229 391 \$ en 2008).

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

---

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### 14. Opérations entre apparentés (suivi)

##### La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.

Ces opérations comprennent des placements et les intérêts reçus sur ces placements, des prêts et les intérêts payés sur ces prêts ainsi que des frais de compensation et de cotisations payés à la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.

Le montant total reçu de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour revenu de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 2 367 877 \$ (2 173 373 \$ en 2008). Le montant total versé à la Fédération des caisses populaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 556 004 \$ (523 610 \$ en 2008) pour les frais de compensation et de cotisations.

##### Télé-Pop Inc.

Télé-Pop Inc. est une filiale de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. Les frais facturés par Télé-Pop Inc. comprennent les montants se rapportant à l'informatique.

Le montant total versé à Télé-Pop Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 612 058 \$ (570 802 \$ en 2008).

##### Administrateurs et dirigeants

Toutes les transactions avec les administrateurs ou les dirigeants, y compris les prêts consentis à ces derniers, respectent les pratiques habituelles de la Caisse populaire en matière de transactions et de prêts à l'égard de ses membres.

Le montant total de la rémunération versée aux administrateurs, y inclus le montant versé à titre d'indemnité pour les frais entraînés par l'accomplissement de leurs fonctions, se chiffrait à 25 721 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (19 569 \$ en 2008).

Au 31 décembre 2009, les prêts aux administrateurs, cadres et employés étaient 2,35 %, en agrégat, des actifs de la Caisse populaire.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque

La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la Caisse populaire portant sur la gestion des risques courus relativement aux instruments financiers et les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres données quantitatives concernant ces risques sont présentées dans l'ensemble des présents états financiers.

Le tableau suivant présente les principaux instruments financiers utilisés par la Caisse populaire qui posent un risque d'instrument financier :

| Catégorie d'instruments financiers        | Catégories d'actifs financiers et passifs financiers |                   |                        |                            |                           |
|---|--|-------------------|------------------------|----------------------------|---------------------------|
|   | Détenus à fins de transactions                       | Prêts et créances | Disponibles à la vente | Détenus jusqu'à l'échéance | Autres passifs financiers |
|   | \$   | \$                | \$                     | \$                         | \$                        |
| Encaisse et en dépôt                      | 3 408 997  | -                 | -                      | -                          | -                         |
| Placements (Fédération)                   |  |                   |                        |                            |                           |
| Dépôts à terme                            | -  | 45 669 418        | -                      | -                          | -                         |
| Parts                                     | -  | -                 | 4 808 045              | -                          | -                         |
| Débitures                                 | -  | -                 | -                      | 904 437                    | -                         |
| Intérêts courus                           | -  | 419 079           | 202 539                | 4 081                      | -                         |
| Prêts aux membres                         | -  | 242 090 027       | -                      | -                          | -                         |
| Instruments financiers dérivés            | -  | -                 | 543 649                | -                          | -                         |
| Autres actifs                             | -  | 2 388             | -                      | -                          | -                         |
| Dû à la Fédération des caisses populaires | 11 549 725   | -                 | -                      | -                          | -                         |
| Dépôts des membres                        | -  | -                 | -                      | -                          | 268 057 045               |
| Autres passifs                            | -  | -                 | -                      | -                          | 1 539 670                 |

Sauf indication contraire, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'exposition de la Caisse populaire aux risques d'instrument financier, dans les objectifs, politiques et processus qu'elle applique pour gérer ces risques ou dans les méthodes utilisées pour les mesurer d'après les périodes antérieures.

#### Objectifs, politiques et processus généraux

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de la Caisse populaire, et même s'il en conserve la responsabilité ultime, il a délégué à la direction de la Caisse populaire le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des processus qui garantissent l'application efficace des objectifs et des politiques. Le Conseil d'administration reçoit du directeur général de la Caisse populaire des rapports mensuels grâce auxquels il examine l'efficacité des processus appliqués et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

---

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse populaire lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse populaire est exposée principalement au risque de crédit dû aux réclamations touchant un débiteur, ou dû indirectement aux réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

##### *Mesure du risque*

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse populaire considère le caractère du membre, leur capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour assortir le prêt.

##### *Objectifs, politiques et processus*

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse populaire sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus pour gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse populaire établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, l'administration des liquidités et des prêts.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le Conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse populaire.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

En ce qui concerne le risque de crédit, le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le Conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

##### *Exposition maximale au risque de crédit*

L'exposition maximale de la Caisse populaire au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

|  | 2009                |                        | 2008                |                        |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
|  | Valeur<br>comptable | Exposition<br>maximale | Valeur<br>comptable | Exposition<br>maximale |
|  | \$                  | \$                     | \$                  | \$                     |
| Fédération - Dépôts à terme                  | 45 669 418          | 45 669 418             | 59 608 161          | 59 608 161             |
| Débitures                                    | 904 437             | 904 437                | 551 792             | 551 792                |
| Prêts aux membres                            | 242 090 027         | 242 090 027            | 210 978 143         | 210 978 143            |
| Prêts autorisés non déboursés                | -                   | 18 715 739             | -                   | 18 182 183             |
| Marges de crédit approuvées<br>non utilisées | -                   | 44 535 644             | -                   | 40 120 983             |
| Lettres de crédit en vigueur                 | -                   | 551 300                | -                   | 1 160 000              |
|  | <b>288 663 882</b>  | <b>352 466 565</b>     | 271 138 096         | 330 601 262            |

De l'information détaillée au sujet de l'importance du risque de crédit, des garanties, des autres améliorations des termes de crédit détenues et des prêts en souffrance mais non douteux est divulguée dans la note 6.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégo-ciés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est néant.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune ou rentable pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles.

##### *Mesure du risque*

L'évaluation de la position de la Caisse populaire en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

##### *Objectifs, politiques et processus*

La structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire est conçue pour garantir que la Caisse populaire dispose continuellement durant l'année de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les crédits unions* exigent que la Caisse populaire maintienne une certaine quantité de liquidités pour accommoder les retraits des membres.

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire. La Caisse populaire a été conforme aux exigences relatives aux liquidités durant tout l'exercice financier.

En date du 31 décembre 2009, la Caisse populaire respectait les exigences de la loi.

Voici les éléments de passif financier rendus à l'échéance prévue au contrat, y compris les paiements d'intérêts estimatifs, au:

|                                 | 31 décembre 2009    |                    |                  |               |               |                     |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|---------------|---------------|---------------------|
|                                 | Valeur<br>comptable | Valeur<br>nominale | Moins<br>d'un an | 2 à 3 ans     | 4 à 5 ans     | Au-delà<br>de 5 ans |
| <i>(en milliers de dollars)</i> | \$                  | \$                 | \$               | \$            | \$            | \$                  |
| Dû à la Fédération              | 11 550              | 11 550             | 11 550           | -             | -             | -                   |
| Dépôts des<br>membres           | 268 057             | 279 029            | 189 239          | 51 179        | 38 611        | -                   |
| Autres passifs                  | 1 539               | 1 539              | 1 539            | -             | -             | -                   |
|                                 | <b>281 146</b>      | <b>292 118</b>     | <b>202 328</b>   | <b>51 179</b> | <b>38 611</b> | -                   |

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

|                                 | 31 décembre 2008    |                    |                  |           |           |                     |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------|-----------|---------------------|
|                                 | Valeur<br>comptable | Valeur<br>nominale | Moins<br>d'un an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans | Au-delà<br>de 5 ans |
| <i>(en milliers de dollars)</i> | \$                  | \$                 | \$               | \$        | \$        | \$                  |
| Dû à la Fédération              | 5 502               | 5 502              | 5 502            | -         | -         | -                   |
| Dépôts des<br>membres           | 258 003             | 270 919            | 174 660          | 53 714    | 42 546    | -                   |
| Autres passifs                  | 1 260               | 1 260              | 1 260            | -         | -         | -                   |
|                                 | 264 765             | 277 681            | 181 422          | 53 714    | 42 546    | -                   |

#### Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou des biens et les écarts de crédit. La Caisse populaire est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

#### Risque de taux d'intérêt

Les activités bancaires classiques, telles que l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts, exposent la Caisse populaire à un risque du marché dont la composante majeure est le risque lié aux taux d'intérêt. La Caisse populaire vise à gérer le risque dû aux taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. La Caisse populaire surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

#### *Mesure du risque*

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

#### *Objectifs, politiques et processus*

La principale source de revenu de la Caisse populaire est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse populaire. La gestion de l'appariement est effectuée par la Fédération des caisses populaires conformément à la politique de jumelage de cette dernière.

Pour se prémunir contre les vastes fluctuations de revenus pendant une période caractérisée par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse populaire a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie d'ailleurs des contrats d'échange de taux d'intérêt pour réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait au total à 25 600 000 \$. Cependant, ce montant n'est pas indicateur d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats d'échange, lequel est estimé à 543 649 \$ au 31 décembre 2009. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse populaire aux changements des taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont classés ensemble, peu importe l'échéance.

| <b>31 décembre 2009</b>               |                |   |                |  |                                    |
|---------------------------------------|----------------|---|----------------|--|------------------------------------|
| <b>Date d'échéance</b>                | <b>Actif</b>   | <b>Actif<br/>contrats<br/>d'échange</b> | <b>Passif</b>  | <b>Passif<br/>contrats<br/>d'échange</b> | <b>Écart<br/>actif/<br/>passif</b> |
| <i>(en milliers de dollars)</i>       | <b>\$</b>      | <b>\$</b>                               | <b>\$</b>      | <b>\$</b>                                | <b>\$</b>                          |
| 0 à 12 mois                           | <b>174 204</b> | <b>15 700</b>                           | <b>151 813</b> | <b>25 600</b>                            | <b>12 491</b>                      |
| 1 à 5 ans                             | <b>118 029</b> | <b>9 900</b>                            | <b>80 958</b>  | <b>-</b>                                 | <b>46 971</b>                      |
| Sensible aux<br>taux d'intérêt        | <b>292 233</b> | <b>25 600</b>                           | <b>232 771</b> | <b>25 600</b>                            | <b>59 462</b>                      |
| Non sensible<br>aux taux<br>d'intérêt | <b>8 984</b>   | <b>-</b>                                | <b>68 446</b>  | <b>-</b>                                 | <b>(59 462)</b>                    |
| <b>Total</b>                          | <b>301 217</b> | <b>25 600</b>                           | <b>301 217</b> | <b>25 600</b>                            | <b>-</b>                           |

Le montant des contrats d'échange d'intérêts (swaps) est ajouté de façon notionnelle au bilan comme 25 600 000 \$ d'actif à taux fixe et 25 600 000 \$ de passif à taux variable.

---

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

---

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **15. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)**

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse populaire est d'assurer la médiation entre les attentes des emprunteurs et des déposants.

##### Risque de change

Le risque de change constitue un autre élément de risque associé aux activités bancaires classiques. La Caisse populaire vise à gérer le risque de change du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation de ce risque.

##### *Mesure du risque*

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les coûts d'achat de devises.

##### *Objectifs, politiques et processus*

L'exposition de la Caisse populaire aux changements touchant les taux de change devra être contrôlée en limitant l'exposition aux devises étrangères non couvertes.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, l'exposition de la Caisse populaire au risque de change était peu importante.

#### **16. Juste valeur des instruments financiers**

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse populaire. Les justes valeurs divulguées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers. En outre, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse populaire considère cette valeur comme significative.

Même si les montants des justes valeurs sont conçus pour représenter des estimations des montants pour lesquels les actifs et passifs pourraient être échangés dans une situation courante entre des parties consentantes, il n'existe pas de marché d'échange disponible pour un grand nombre des instruments financiers de la Caisse populaire. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations obtenues grâce à la méthode de la valeur actualisée nette et à d'autres méthodes d'évaluation et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation nette.

## CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE

### Sommaire des principales conventions comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

#### 16. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

En raison du raisonnement utilisé dans l'application de la large gamme de méthodes d'évaluation acceptables pour calculer les justes valeurs, ces dernières ne sont pas nécessairement comparables entre établissements financiers. Le calcul des justes valeurs estimatives est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas refléter les justes valeurs à venir.

|                                   | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur | 2009<br>Juste valeur<br>excédent<br>valeur<br>comptable | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur | 2008<br>Juste valeur<br>excédent<br>valeur<br>comptable |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------|---|---------------------|-----------------|---|
| <i>(en milliers de dollars)</i>   | \$                  | \$              | \$  | \$                  | \$              | \$  |
| <b>Actifs</b>                     |                     |                 |   |                     |                 |   |
| Encaisse et en dépôt              | 3 409               | 4 467           | 1 058   | 24 836              | 24 836          | -   |
| Placements                        | 52 008              | 53 279          | 1 271   | 43 596              | 44 242          | 646   |
| Prêts aux membres                 | 242 090             | 246 612         | 4 522   | 210 978             | 214 037         | 3,059   |
| Autres actifs                     | 3                   | 3               | -   | 6                   | 6               | -   |
| Instruments<br>financiers dérivés | 544                 | 544             | -   | 1 505               | 1 505           | -   |
|                                   | <b>298 054</b>      | <b>304 905</b>  | <b>6 851</b>  | <b>280 921</b>      | <b>284 626</b>  | <b>3 705</b>  |
| <b>Passifs</b>                    |                     |                 |   |                     |                 |   |
| Dû à La Fédération                | 11 550              | 11 550          | -   | 5 502               | 5 502           | -   |
| Dépôts des membres                | 268 057             | 272 566         | 4 509   | 258 003             | 260 756         | 2 753   |
| Autres passifs                    | 1 815               | 1 815           | -   | 1 260               | 1 260           | -   |
|                                   | <b>281 422</b>      | <b>285 931</b>  | <b>4 509</b>  | <b>264 765</b>      | <b>267 518</b>  | <b>2 753</b>  |

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse populaire. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de sorte qu'elles reflètent la juste valeur, car il est dans l'intention de la Caisse populaire de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

La Caisse populaire a classé ses actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur sur une base périodique selon une hiérarchie à trois niveaux. Les actifs et passifs sont classés dans la hiérarchie selon l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fonction des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur est fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1. L'évaluation de ces prix cotés se base sur des données qui sont observables directement ou des données dérivées des informations observables sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur est fonction des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

---

## **CAISSE POPULAIRE LA PRAIRIE LTÉE**

### **Sommaire des principales conventions comptables**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

---

#### **16. Juste valeur des instruments financiers (suivi)**

La caisse populaire considère que tous ses actifs et passifs financiers font partie du niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

#### **17. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été changés pour les conformer à la présentation de l'exercice courant.

---

## RAPPORT DU CRÉDIT

---

Pour notre Caisse, toutes les demandes de crédit sont accordées par les conseillers de crédit. Notre Caisse a un comité consultatif de crédit qui revoit les aspects de la politique de crédit et les provisions pour les prêts douteux. En 2009, le comité a tenu quatre réunions pour revoir les provisions pour prêts douteux.

### **Prêts accordés**

Au cours de l'année, le personnel a autorisé 1 786 demandes de prêts pour un montant total de 113,1 millions \$. Ceux-ci consistent en 1 134 demandes en prêts personnels pour un total de 22,2 millions \$; 404 hypothèques résidentielles pour un total de 51,1 millions \$; 157 prêts commerciaux pour un total de 22,9 millions \$; et 91 prêts agricoles pour un total de 16,9 millions \$. Les nouvelles avances de fonds en cette période représentent 66,5 millions \$.

Au cours des mêmes douze mois 125 demandes ont été refusées pour un montant de 7,4 millions \$ vs 155 dossiers au montant de 7,9 millions \$ en 2008.

Notre portefeuille de prêts et marges de crédit avant provision, est passé de 213,5 millions \$ au 31 décembre 2008 à 245,0 millions \$ au 31 décembre 2009 pour une croissance de 31,4 millions \$ ou 14,75%. La croissance dans notre portefeuille est comme suit: 10,0 % dans les prêts personnels; 19,3 % dans les hypothèques résidentielles; 5,3 % dans les prêts agricoles; et 19,3 % dans les prêts commerciaux.

### **Composition du portefeuille de crédit**

Le portefeuille de prêts est assez bien diversifié. Le portefeuille comprend 3 546 marges de crédit autorisées pour 69,7 millions \$. Au 31 décembre, le montant utilisé s'élevait à 25,2 millions \$.

La composition de notre portefeuille en % est comme suit:

- Prêts personnels 10,8 comparé à 11,2 en 2008
- Hypothèques résidentielles 39,8 comparé à 38,3 en 2008
- Prêts agricoles 21,9 comparé à 23,9 en 2008
- Prêts commerciaux 27,2 comparé à 26,1 en 2008

---

## BILAN SOCIAL

---

Tout comme le Mouvement coopératif auquel nous appartenons, votre Caisse veut jouer plus qu'un rôle d'institution financière. Ainsi, la Caisse croit qu'une société en santé économique, culturelle et sociale est la fondation sur laquelle on construit une communauté où il fait bon vivre et s'épanouir.

Puisque nous retrouvons notre clientèle dans nos communautés et que nos revenus proviennent des membres de la société, la Caisse croit qu'il est important de s'engager dans les activités collectives. La contribution de la Caisse comprend des dons proprement dits en argent, des services et du temps de son personnel.

Sans être exhaustive, voici une liste de quelques groupes et organisations communautaires qui ont bénéficié de la générosité de la Caisse soit en dons, soit en commandites, au cours de notre dernière année fiscale.

- Fêtes communautaires
- Comités culturels
- Festival du Voyageur
- Diverses bourses d'études
- Ag, Farm, Soil & Crop Days
- Clubs 4-H
- Carnavals
- Festivals d'été
- Départements d'incendies
- Centres communautaires
- Paroisses
- Cercle Molière
- CJP et Groupes Jeunesses
- Community Safety Net
- Fondations d'Hôpitaux et de Santé
- Hospital Activity Book
- Diverses Mini Franco-Fun et la pré-maternelle
- Écoles communautaires
- Bibliothèques communautaires
- Musées communautaires
- Dairy Farmers of Manitoba
- Wildlife Associations
- Chevaliers de Colomb
- Complexes sportifs et récréatifs
- Clubs sportifs et de curling
- Francofonds
- Centres de santé
- Foyers et Clubs d'âge d'or - FAFM
- Paniers de Noël
- Journaux communautaires
- Jeunes Entreprises
- Équipes de hockey récréatif, mineur, junior et sénior
- Diverses équipes: baseball, ringuette et clubs de patinage artistique

**Merci à tous nos partenaires!**